

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 01/03/2023

Convocation : 24 février 2023

Membres : 10 ; Présents : 9 ; Absents : 1 ; Votants : 9 ; Public : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume LEMENAGER, Maire.

Présents : Guillaume LEMENAGER (Maire), Isabelle AUBRY, Dominique POTIER, Jessica HUYGHE (adjoints au Maire), Thierry COIFFIER, Pauline DEVOS, Denis FERDY, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Éric LECHEMINANT.

Absents excusés : Grégory THOUIN

Secrétaire de séance : Denis FERDY

Le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Denis FERDY est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. AFFICHAGE DES CONVOCATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Thierry COIFFIER intervient pour signaler l'absence d'affichage des convocations des derniers conseils municipaux.

Le Maire remercie Thierry COIFFIER de son intervention et rappelle que la convocation à un conseil doit être écrite, sous quelque forme que ce soit, indiquer tous les points de l'ordre du jour, être mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

Décision

Le Maire demande au secrétaire de Mairie, Manuel SCHELL, de veiller à afficher les convocations aux conseils municipaux.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D. 2343-10 ;

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Décision

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Sainte Croix sur Mer en date du 25 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Isabelle AUBRY expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de cet exercice.

Section de fonctionnement :

recettes : 147 373,69 €

dépenses : 107 830,85 €

laissant ainsi un excédent de 39 542,84 €, lequel ajouté au résultat reporté N-1 (92 926,46 €) laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de 2022 de 132 469,30 €.

Section d'investissement :

recettes : 51 731,06 €

dépenses : 12 061,65 €

laissant ainsi un excédent de 39 669,41 €, lequel ajouté au résultat reporté N-1 (-29 142,80 €) laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de 2022 de 10 526,61 €.

Résultat global 142 995,91 € (résultat total cumulé)

Ayant entendu l'exposé d'Isabelle AUBRY,

Le Maire ayant quitté la salle, Isabelle AUBRY prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Décision

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme ci-dessus.

6. RETOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission animations :

Pauline DEVOS énumère les différentes animations organisées par les associations et la mairie en 2023 :

- Dégustation des vins du monde le vendredi 31 mars ;
- La Marche des conteurs samedi 8 avril à 20h30 à la salle communale ;
- La Chasse aux œufs le lundi 10 avril à 10h30 ;
- Tournoi de pétanque samedi 20 mai au Clos Saint Martin ;
- La Grande Table samedi 10 juin au Clos Saint Martin ;
- La Fête de Sainte Croix dimanche 10 septembre ;
- Les Boucles de Sainte Croix le dimanche 1^{er} octobre ;
- Dîner concert samedi 5 novembre à la salle communale ;
- Spectacle de Noël le vendredi 22 décembre.

Auxquelles il convient d'ajouter les rendez-vous mensuels :

- Marche matinale chaque 1^{er} samedi du mois ;
- Ouverture du P'tit Troc'Heure chaque 1^{er} dimanche du mois.

Monsieur BRUNET aura 100 ans cette année. Le Conseil Municipal aimerait proposer une animation pour cette occasion.

Pauline DEVOS indique que l'école souhaiterait que la commune de Sainte Croix sur Mer participe financièrement pour le séjour de Granville à hauteur de 30 € par enfant.

Commission travaux :

Jessica HUYGHE reprend les grands axes des travaux de rénovation de la salle communale :

- Proposition de création d'un toit cathédrale, faisabilité à analyser par l'architecte ;
- Coût estimé des travaux de 90 000 € à 120 000 € ;
- Faire travailler les entreprises locales ;
- Phase de préparation de l'avant-projet sommaire au 1^{er} mars 2023 ;
- suppression des deux portes de sorties de la partie ancienne ; transformation des parties hautes par des fenêtres.

Par ailleurs, il est proposé d'aménager de la Maison des Association en vue d'en améliorer le confort : alimentation en eau, ballon d'eau chaude, peinture extérieure des huisseries, etc.

Le Maire demande aux adjoints et conseillers municipaux suivants de diriger les différentes commissions :

- Commission finances : Isabelle AUBRY ;
- Commission travaux : Dominique POTIER ;
- Commission travaux pour la rénovation de la salle communale : Jessica HUYGHE ;
- Commission services : Thierry COIFFIER.

7. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE COMMUNALE

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour choisir un maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle communale.

Trois architectes ont répondu à l'appel d'offres :

Cabinet	Taux honoraires (rapportés au coût des travaux HT)
ADN	16 %
BOREY DUBOIS	10 %
DVN	15 %

Décision

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 8 voix pour et 1 abstention,

Décide de retenir comme maître d'œuvre la société BOREY BUDOIS Architectes dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle communale.

8. ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ENERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Décision

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.
- n'approuve pas l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

9. AVANCEMENT DE LA DEMARCHE PLUI

Dominique POTIER expose l'avancement du plan local d'urbanisme intercommunal.

- Démarche et calendrier,
- Synthèse Phase 1 Diagnostic,
- Présentation Phase 2 Plan d'Aménagements et de Développement Durables (PADD).

Les documents présentés sont disponibles sur le site de la commune sur la page « Urbanisme ».

10. QUESTIONS DIVERSES

Augmentation du coût des repas scolaires

Claire GARRIGUE-LANGLOIS signale que certaines familles ne peuvent plus payer convenablement les repas scolaires de leur(s) enfant(s).

Le Maire indique que le coût du repas est de 1 € pour les familles les plus modestes.

Réunions publiques

Au programme de l'équipe municipale, des réunions publiques devaient être organisées au cours du mandat électoral. Pour des contraintes sanitaires, ces réunions n'ont pas pu se dérouler.

Une discussion s'engage sur l'intérêt à organiser ces réunions en 2023.

La séance est terminée à 21h25.

Le Maire

Le secrétaire de séance